

LE REFLET

REVUE D'INFORMATION REGROUPANT TOUS LES ORGANISMES DE SAINT-LIBOIRE

LE BUREAU MUNICIPAL SERA FERMÉ
du 26 décembre 2022 au 5 janvier 2023 inclusivement.

Prendre note que la dernière journée travaillée sera le 22 décembre.

Pour toute demande concernant le Service incendie,
composez le 450 793-2811 poste 5000.

Pour rejoindre les travaux publics en cas d'urgence seulement,
composez le 450 278-2811.

La prochaine séance ordinaire du Conseil se tiendra
mardi 6 décembre 2022 à 19 h.

*À toutes et à tous,
Joyeuses Fêtes !!!*

**Une occasion exceptionnelle pour
découvrir le talent des artisans et
artistes de la région.**

**MARCHÉ
de Noël**
*de
Saint-Liboire*

Samedi 26 novembre 2022
Dimanche 27 novembre 2022
De 10 h à 16 h

À la salle des Chevaliers de Colomb 1655, rang Saint-Édouard

Volume 39 • Numéro 7
NOVEMBRE 2022

Le prochain Reflet sera
DISPONIBLE LE 20 DÉCEMBRE



Saint-Liboire



Saint-Liboire

www.st-liboire.ca

MAIRE



Yves **WINTER**

POSTE #1



Marie-Josée **DEAUDELIN**

POSTE #2



Jean-François **CHAGNON**

POSTE #3



Claude **VADNAIS**

POSTE #4



Yves **TAILLON**

POSTE #5



Serge **DESJARDINS**

POSTE #6



Martine **BACHAND**



SÉANCE DU CONSEIL
Premier mardi
de chaque mois,
19 h, sauf exception

À la
mairie

CONSEIL
MUNICIPAL



La Municipalité tient à vous aviser qu'elle ne se tient pas responsable des erreurs pouvant s'être glissées dans des textes reçus en format « pdf » qui lui sont fournis par nos organismes, comités et/ou associations externes.

Coordonnées DE LA MUNICIPALITÉ

Hôtel de ville :

151, rue Gabriel, suite 102, Saint-Liboire (Québec) J0H 1R0
Tél. : 450 793-2811 • Courriel : reception@st-liboire.ca
Site internet : www.st-liboire.ca

HEURES D'OUVERTURE :

Hôtel de ville

Lundi au jeudi : 8 h à 12h et 13h à 16 h

Vendredi : Fermé

Urgence travaux publics..... **450 278-2811**

Bibliothèque MUNICIPALE

Téléphone : 450 793-4751

Commis à la bibliothèque : Julie Girouard

Heures d'ouverture :

Lundi : 8 h à 12 h - 13 h à 16 h - 18 h 30 à 20 h 30

Mardi : 8 h à 12 h - 13 h à 16 h - 19 h à 20 h 30

Mercredi : 10 h à 12 h - 13 h à 16 h - 19 h à 20 h 30

Samedi (2e et 4e de ch. mois) : 9 h 30 à 11 h 30 (septembre à juin)

<http://www.reseaubiblioduquebec.qc.ca/fr>



Loisirs DE ST-LIBOIRE INC.

Téléphone : 450 793-4825

Site internet : www.loisirsdestliboire.ca

Ligne info aréna Sogetel : 450 793-4688

Heures d'ouverture :

Lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h



SÉCURITÉ CIVILE

La municipalité de Saint-Liboire vous informe qu'une nouvelle section sur son site web, dédiée à la sécurité civile, est maintenant disponible.

Vous y trouverez plusieurs renseignements qui vous permettront d'être prêt à affronter un éventuel sinistre. Le lien est le suivant :

<http://www.st-liboire.ca/fr/mes-services-municipaux/securitepublique/securite-civile/>

VOTRE SÉCURITÉ : VOTRE RESPONSABILITÉ



Saint-Liboire

www.st-liboire.ca

Services MUNICIPAUX

France Desjardins, GMA

Directrice générale
& greffière-trésorière

Nadine Lavallée

Greffière-trésorière adjointe

Roxane Castonguay

Adjointe administrative

Nancy Heins-Vallée

Agente à la comptabilité

Sébastien Marchand

Inspecteur en bâtiment
et environnement

Monic Guérin

Agente administrative

Sylvain Laplante

Directeur général adjoint

Éric Bessette

Employé de voirie
& Traitement des eaux

Karl Pelchat

Employé de voirie
& Traitement des eaux

Jonathan Avard

Employé de voirie

Martin Bougie

Directeur incendie

Serge Desjardins

Service de premiers répondants

LA VIE À SAINT-LIBOIRE

NOVEMBRE 2022

JOUR	DATE	HEURE	ÉVÉNEMENT	COMMENTAIRE - ENDROIT
Jeudi	17		Dîner-anniversaire de la Fadoq	
Vendredi	18	19 h	Rallye de jeux du Comité des aînés	21, place Mauriac Salle Jean XXIII
Mardi	22	13 h 30	Bingo de la Fadoq	21, place Mauriac Salle Jean XXIII
Samedi	26	10 h à 16 h	Marché de Noël	Salle des chevaliers de Colomb 1655, rang Saint-Édouard
Dimanche	27	10 h à 16 h	Marché de Noël	Salle des chevaliers de Colomb 1655, rang Saint-Édouard
Dimanche	27		Fermeture des écocentres pour l'hiver	
Lundi	28	19 h 15	Conférence horticole « Décoration de Noël »	Centre communautaire d'Upton 885, rue Lanoie
Mercredi	30		Vaccination antigrippale	162, rue Gabriel Caserne des pompiers

DÉCEMBRE 2022

JOUR	DATE	HEURE	ÉVÉNEMENT	COMMENTAIRE - ENDROIT
Samedi	3	10 h	Activité pour enfants - Les animaux sauvent Noël	21, place Mauriac Bibliothèque
Dimanche	4		Dîner de Noël de la Fadoq	
Mardi	6	19 h	Séance du conseil	Hôtel de Ville - salle du conseil
Mardi	13	13 h 30	Cartes de la Fadoq	21, place Mauriac Salle Jean XXIII
Mercredi	14	10 h	Rencontre sur les bandes riveraines avec les agriculteurs	21, place Mauriac Salle Jean XXIII
Jeudi	15		Dîner-anniversaire de la Fadoq	
Vendredi	16	19 h	Noël chez les aînés du Comité des aînés	21, place Mauriac Salle Jean XXIII

Prendre note que l'adoption du budget pour l'exercice financier 2023 et du programme triennal d'immobilisations pour les années 2023-2024-2025 se tiendra le 13 décembre. L'avis public suivra sous peu, surveillez notre site internet.





Saint-Liboire



ÉRIC BÉSSETTE

Bonjour,

Je me présente, Éric Bessette. Fier de faire partie de cette merveilleuse équipe de la Municipalité de Saint-Liboire depuis plus de trois ans. Au fil des années, j'ai pu apprendre plein de nouvelles choses et me perfectionner dans plusieurs autres domaines. Cela m'a permis d'acquérir plusieurs cordes à mon arc incluant un domaine que je connaissais peu, le traitement des eaux potables et usées. Je peux maintenant dire avec fierté que je suis un opérateur de traitement des eaux! Le plus grand bonheur de cet emploi est la diversité des tâches que j'accomplis dans une semaine et le fait de côtoyer des amis et non des collègues de travail.

Plus personnellement, je suis à Saint-Liboire depuis 11 ans avec ma femme, Marie-Ève Brière qui est aussi au service de la municipalité au niveau des loisirs. Nous sommes fiers de nos trois beaux enfants : Logan 8 ans, Ariel 7 ans et Florence 4 ans. Nos trois enfants ont eu la chance de fréquenter le CPE Doux-Réveil et sont présentement à l'école Henri-Bachand. Depuis mon plus jeune âge, je suis un mordru de sport et j'ai la chance de le pratiquer ici, sur nos plateaux sportifs. Alors, nous aurons le plaisir de se croiser dans les rues de Saint-Liboire ou sur les installations sportives.



DÉPÔT DU RÔLE TRIENNAL D'ÉVALUATION pour les années 2023, 2024 et 2025

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée, Nadine Lavallée, greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de Saint-Liboire que le rôle d'évaluation pour les années 2023, 2024 et 2025, tel que préparé par monsieur Patrice Bellavance, évaluateur de la Municipalité régionale de comté de Les Maskoutains a été déposé sous format électronique, le 20 octobre 2022, à 13 h 31 au Bureau municipal situé au 151, rue Gabriel, suite 102 à Saint-Liboire et que toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit aux heures de bureau, soit :

Du lundi au jeudi, de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h

Conformément aux dispositions de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q.c.F-2.1), toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription au rôle relative à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer auprès de la MRC des Maskoutains, organisme municipal responsable de l'évaluation, une demande de révision à ce sujet.

Pour être recevable, cette demande de révision devra remplir trois conditions :

1. La demande de révision doit être faite sur le formulaire prescrit à cette fin;
2. La demande doit être déposée au bureau de la MRC des Maskoutains situé au 805, avenue du Palais, à Saint-Hyacinthe J2S 5C6 ou y être envoyée par courrier recommandé;
3. La demande de révision doit être déposée ou envoyée avant le 1^{er} mai 2023 et être accompagnée de la somme d'argent prévue au règlement adopté par la MRC des Maskoutains.

***N.B.** Dans le cas où le dépôt de la demande est effectué par l'envoi du formulaire dûment rempli par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.*

DONNÉ à Saint-Liboire, ce 20 octobre 2022



Nadine Lavallée,
Greffière-trésorière adjointe
Municipalité de Saint-Liboire



SAINT-LIBOIRE EN FÊTE MERCİ !

Le 27 août dernier avait lieu la fête du village « Saint-Liboire en Fête ». J'aimerais saisir l'occasion pour faire les remerciements d'usage.

Merci à vous chères visiteuses et chers visiteurs d'avoir fait de cette journée une si grande réussite. Vous étiez plus de 1 000 à venir profiter des activités proposées.

Merci à nos partenaires Or : Denis Chabot, Party Tente, Constructions Deslandes, William Houde ltée., Promutuel Assurance Bagot, Les Entreprises PEP FAB inc., Chantal Soucy, Députée de Saint-Hyacinthe et Dominic Lemay et son équipe pour les magnifiques feux d'artifice.

Merci à nos partenaires Argent : Cuisine Mario Laplante, Simon-Pierre Savard-Tremblay, Député de Saint-Hyacinthe et Olymel.

Merci à nos partenaires Bronze : Bi-Eau-Santé, Drainage Lazure inc., Excavation Laflamme et Ménard inc., Gérard Dion et fils inc., Gestion Pierre Halde inc., Pharmacie Nicolas Borri et Transport TRB 95-2000 inc.

Merci aux membres du Service d'incendie pour votre présence et à Nourri-Source d'avoir fourni une halte-allaitement à nos familles.

Merci aux Loisirs de St-Liboire inc. pour le prêt du terrain et des équipements.

Un merci spécial aux artisans, à la Société d'horticulture et d'écologie Les Trois Clochers et au comité de pastorale pour leur présence et de nous faire découvrir les talents d'ici.

Un gros merci aux employés de la municipalité pour leur dévouement et leur disponibilité.

Un très gros merci aux bénévoles qui, année après année, s'occupe du bon fonctionnement de la randonnée à vélo, de la surveillance aux jeux gonflables et à toutes les autres activités de la journée. Merci à vous aussi les bénévoles qui ont aidé à la préparation et distribution de hot-dog, maïs et popcorn, sans votre aide cette journée ne serait pas aussi festive et inoubliable.

En terminant, je tiens remercier mesdames Martine Bachand, Jacinthe Bonin, Audrey Harnois, Nadine Lavallée et messieurs Sylvain Belval, Denis Chabot Jean François Chagnon, Éric Crichlow, Steeve Desjardins pour leur implication au sein du comité organisateur.

Encore une fois merci et on se donne rendez-vous le samedi 17 juin 2023 !

Yves Winter
Membre du comité et coordonnateur



LE SERVICE PUBLICS

DÉNEIGEMENT



La Municipalité de Saint Liboire tient à aviser la population qu'il est **strictement interdit** de traverser de la neige d'un côté à l'autre du chemin, de jeter ou de déposer de la neige ou de la glace dans les rues de la municipalité en conformité avec le règlement municipal numéro 142-99.

Il est important de déposer vos bacs à ordures, de récupération ou de matières organiques de façon à dégager le trottoir ou la voie publique et laisser un espace entre les bacs (lorsqu'il y en a plus d'un).

Nous vous demandons également de procéder au ramassage de vos bacs, dès que la cueillette est effectuée, dans la mesure du possible, afin d'éviter que vos bacs soient endommagés. **De plus, la municipalité n'est pas responsable des bris survenus sur les boîtes aux lettres rurales lors des opérations de déneigement.** Il est de la responsabilité du propriétaire d'installer sa boîte aux lettres de façon conforme aux normes du Ministère des transports et de Postes Canada afin que celle-ci ne nuise pas au déneigement.

Finalement, nous tenons à vous rappeler que les rangs **Saint-Georges et Charlotte** sont de la responsabilité du Ministère des Transports qui en effectue le déneigement. Si vous avez des plaintes à formuler en ce sens (boîtes aux lettres brisées ou autres) c'est à eux que vous devez vous adresser via le service 5-1-1.

LE STATIONNEMENT DE NUIT ENTRE LE 1ER NOVEMBRE ET LE 1ER AVRIL EST INTERDIT ENTRE MINUIT ET 6 H AM. Les contrevenants pourront voir leur véhicule être remorqué et sont passibles d'une amende minimum de 50 \$ (règlement municipal #306-18)

Nous comptons sur votre collaboration pour que la saison hivernale ne cause aucun désagrément.

DES TRAVAUX VOUS INFORME

La municipalité de Saint-Liboire tient à vous rappeler l'importance de respecter la réglementation en vigueur pour le stationnement dans les rues. Il suffit de laisser un accès libre pour les déneigeurs mais également pour les véhicules d'urgence tels que les ambulances et les camions d'incendie. Donc, soyez attentifs à la signalisation interdisant le stationnement. Vous pouvez voir dans la photo ci-jointe qu'il est impossible pour le camion de déneigement d'effectuer un travail adéquat.

**Soyez vigilant,
il s'agit de la sécurité de tous!**



ENTRETIEN DES VOIES PUBLIQUES

Le déneigement hivernal des rues de la municipalité, surtout en ce qui a trait à l'application d'abrasif dans ses rues, routes et rangs se fera de la façon suivante :



Il y aura utilisation d'abrasif dans les grandes artères, soit le rang Saint-Édouard, les rues Saint-Patrice, Gabriel et la route Quintal, bref aux principales entrées du village.

Pour toutes les autres rues du village, du sel sera étendu aux « arrêts » seulement. Sauf, en cas de glace extrême ou verglas, et en cas de besoin, nous utiliserons de l'abrasif partout où il y aura nécessité.



GUIGNOLÉE ET PANIERS DE NOËL

Saint-Liboire, le 10 novembre 2022

Le temps des fêtes approche à grands pas. Nous sollicitons encore cette année **votre générosité pour la Guignolée et les Paniers de Noël** afin d'aider les familles en difficulté dans notre communauté.

En décembre 2021, nous avons distribué plus de vingt paniers. Nous avons remis une dizaine de paniers à Pâques et sommes venus à l'aide à plus de dix reprises dans d'autres situations difficiles. **C'est grâce à votre générosité et en votre nom** que nous pouvons intervenir dans des situations problématiques.

En raison des mesures sanitaires entourant la Covid-19 et du manque de bénévoles disponibles, il sera encore impossible de faire la cueillette de denrées. Nous optons donc pour la **formule : les dons en argent**. Avec ces dons, nous pourrons émettre des bons d'achats échangeables au Marché Tradition de Saint-Liboire.

Nous recueillerons vos dons de trois façons différentes :

À la sacristie

- Le 26 novembre de 13 h à 16 h

Au Marché Tradition et à la pharmacie Nicolas Borri

- Du 15 novembre au 23 décembre dans une boîte identifiée « Paniers de Noël »

Par chèque

- À l'ordre de « Paniers de Noël » et l'envoyer à **Paniers de Noël à l'attention d'André Petit au 91, rue Pâquette, Saint-Liboire, QC J0H 1R0**

**Votre implication à tous est importante !
Laissez parler votre cœur !**

Pour informations, avant le 8 décembre, communiquez avec André Petit au 793-2773 ou avec Denise Heine au 793-2396

Le comité organisateur : André Petit, Denise Heine, Louise Phaneuf et Pierre Heine

La vaccination,
la meilleure protection

LA GRIPPE EXISTE ENCORE

LA GRIPPE PEUT AVOIR DE GRAVES CONSÉQUENCES
POUR TOUS CEUX ET CELLES QUI VIVENT AVEC :

- LE DIABÈTE
- UN SYSTÈME IMMUNITAIRE AFFAIBLI
- UNE MALADIE DU CŒUR
- UNE MALADIE DES POUMONS
- UNE MALADIE DES REINS

POUR PRENDRE RENDEZ-VOUS :
CLICSANTE.CA ET CHOISIR « VACCINATION »
OU COMPOSER LE 1 877 817-5279

VACCINATION

SAINT-LIBOIRE : 30 NOVEMBRE

À LA CASERNE (162, GABRIEL)

Votre
gouvernement

Québec 



26 et 27 novembre 2022

De 10 h à 16 h

1655, rang Saint-Édouard

Voici les artisans et artistes qui seront présents:

NOM	Produits	NOM	Produits
Confections Mémère Manon	Doudou, bavoir, napperon, etc.	Érablière La Ma-Gi des sucres	Produits de l'érable
Éric Beaugard, Écrivain	Romans jeunesse	Créations Guylaine	Cartes, napperons, sacs, chauffe plat
Léo Beaugard	Peintures	Caroline Lapointe et Martine Joyal	Jujubes et chocolats
Sylvie Bélanger	Articles de Noël	Jacinthe Lapointe	Tupperware
Carole Bouchard	Décorations de Noël recyclées	Michel Laprade	Jouets Tonka et autres
KCréations	Verres et articles personnalisés	Linda Lavoie	Livres, romans, anges
Damache Créations	Bijoux et articles de peinture acrylique	Mary-Poppine	Sacoques, porte-feuille, boîtes à lunch
Authentik Sacs à main	Sacs à main, coussins magique et loup	Les Créations Josée	Chocolat artisanal et ensemble cadeau
Maryse Deslandes	Traiteur M.D.	Suzanne Nadeau	Tricot et couture
Jocelyne et Nicole Deslauriers	Tissus récupérés	Mère Nature St-Liboire	Produits écologiques
École Henri-Bachand	Campagne financement	Création Gâteau Caro	Gâteaux
Francine Gauthier	Bijoux fait à la main	Les jardins d'Hélie	Produits naturels
Boutique Passions V	Produits gourmands, bougies	LotusRose	Bijoux fait à la main
Johanne Girardin et Nancy Boyer	Courtepointe et Spa canin	Britannia Mills	Épices et sauces
Julie Girouard	Épicerie	V.I.P. Tocara Manon St-Louis	Bijoux
Jacqueline Grondin	Tissage, tricot et couture	Sarca, Audrey Gatineau	Conseil, référence et accompagnement
Créations Choux Gras	Créations originales en matériaux recyclés	Madeleine Smith	Objet spirituels
Vicky Harnois	Bijou neuf et recyclé, toile, support cell-tab	Doris Turcotte	Tricot et couture pyrogravure





Nouvelles acquisitions

Romans adultes

- Promets-moi un avenir / Verilli, Sandra
- La justicière (Tome 3) / Aubin, Marc
- Au gré des Perséides / Perron, Mélissa
- Les enquêtes du département V (Vol. 9) / Alder-Olsen, Jussi
- Croisière paradis / Ruiz, Agnès

21, place Mauriac

450 793-4751

Documentaires adultes

- Ce que la vie doit à la mort : quand la matriarche de famille tire sa révérence / Diouf, Boucar
- Guérisons intérieures / Bordeleau, Nicole
- Sois ta meilleure amie même quand la vie te surprend / Boudreault, Josée
- Le guide de l'auto 2023 / Duval, Jacques
- 3 fois par jour (Tome 5) Tout simple / Marilou
- Réconfort sans effort / O'Gleman, Geneviève



Bandes dessinées

- Les timbrés 5, La momie spatio-temporelle / Pelletier, Dominique
- Les mégaventures de Maddox 6, Les intrus / Laflamme, Félix
- Mort et déterré 3, Les derniers jours d'un zombie / Boisvert, Jocelyn

Documentaires jeunesse

- Le rhinocéros ou l'hippopotame? / Pallotta, Jerry
- Le fan club des champignons / Gravel, Elise
- Cherche et trouve des tout-petits: Pâques / Fleury, Marine

Albums

- La poule qui roule / Jacques, Mélissa
- Au dodo avec la doudou, Laroche, Claudia
- Des petites histoires et leurs grosses surprises
- Gloria sort du moule / Guay, Guylaine
- Clou, on est tous différents! / Cœur de pirate
- Qui a pété? / McKenzie, Heath
- C'est mon corps! / Gravel, Elise



Les ateliers du Zoo de Granby vous présentent:
LES ANIMAUX SAUVENT NOËL

Activité gratuite pour les enfants
de 4 ans à 9 ans

À LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE
DE SAINT-LIBOIRE
samedi, 3 décembre de 10 h à 11 h

Rudolf, le renne, s'est cassé la patte !
Vite, il faut remplacer notre ami au nez rouge,
mais qui pourra remplir ce défi ?



La grande région de Saint-Hyacinthe
**NOS
SAVEURS
LOCALES**
La grande région de Saint-Hyacinthe

**Encouragez nos
producteurs locaux**
en vous procurant des
chèques-cadeaux échangeables chez
nos producteurs participants.

chambrecommerce.ca/nos-saveurs-locales

Une initiative de

La Chambre
de commerce
de la grande région
de Saint-Hyacinthe

SAINT-HYACINTHE
TECHNOPOLE
Développement économique
de la grande région de Saint-Hyacinthe

COMITÉ DES AÎNÉS



Région
Richelieu-Yamaska

Les activités intérieures ont repris pour les 50 ans et +, à la salle communautaire Jean XXIII

À 19 h, le 18 novembre : Rallye de jeux très faciles à exécuter : prix de participation

À ne pas manquer :

Le 16 décembre : Noël chez les aînés avec les Troubadours

Ce sera un Noël en chansons, en musique et en surprises !

Musiciens et chanteurs sous la direction de Ginette Courtemanche

sauront nous rappeler les bons moments d'Antan, nous faire participer et nous préparer à ce moment magique du temps des Fêtes.



Inscrivez ces dates à votre calendrier...le comité des aînés de la municipalité est fier d'offrir des activités diversifiées à toutes les personnes de 50 ans et + et tient à remercier la Fadoq Saint-Liboire pour sa précieuse collaboration.

Le comité des aînés

Denise Heine, Georgette Meunier, Denis Chabot, Pierre Heine, Marie-Josée Daudelin, Yves Taillon et Yves Winter

Fadoq de Saint-Liboire

Les activités intérieures ont repris à la salle Jean XXIII, à 13 h 30.

17 novembre : Dîner-anniversaire

22 novembre : Bingo

4 décembre : Dîner de Noël

13 décembre : Cartes

15 décembre : Dîner-anniversaire

27 décembre : Bingo et surprises

Renouvellement de la carte de membre (entre le 1^{er} août 2022 et le 31 mars 2023)

La Fadoq Saint-Liboire vous propose de renouveler votre carte de membre pour deux ans au prix de 45 \$. Ainsi, vous économisez 5 \$. Lors de votre renouvellement, vous recevrez un avis.

Vous avez 50 ans et + et vous désirez devenir membre de la Fadoq Saint-Liboire? Contactez un des membres du conseil d'administration. **La FADOQ est là pour vous !**

Un programme de mise en forme

En collaboration avec le centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Est, la FADOQ Saint-Liboire organise une session de mise en forme. Elle devrait débiter le 9 janvier, les lundis et mercredis de 9 h 30 à 10 h 30 à la salle communautaire Jean XXIII. Le groupe est limité à quinze personnes. Si vous souhaitez faire partie de ce groupe, donnez votre nom à Gérald Miron au 579-245-0079. Si besoin il y a, nous tenterons une demande pour une deuxième session.

Un dîner des Fêtes

Le dîner de la Fadoq aura lieu le 4 décembre 2022. Lors d'un appel téléphonique, chaque membre du conseil a offert des billets avant que ceux-ci soient mis en vente à un public élargi. Si vous avez réservé des billets, vous devez les payer dès maintenant afin que nous puissions compléter la vente des billets restants.

Le conseil d'administration de la Fadoq Saint-Liboire

Gérald Miron, président

Suzanne Nadeau, vice-présidente

Denise Heine, secrétaire

Mireille Brodeur, trésorière

Nicole Cornellier, administratrice

Denise Dansereau, administratrice

Christiane Lauzon, administratrice





*Conférence horticole « Décoration de Noël »,
Le 28 novembre 19 h 15,
au Centre communautaire (885, rue Lanoie) de Upton.*

La Société d'horticulture et d'écologie « Les Trois Clochers » vous invite le lundi 28 novembre 2022 à 19 h 15, pour la conférence « Décoration de Noël ». Venez voir les différentes démonstrations de décorations de Noël, apprenez comment créer un décor féérique de Noël.



Lors de cette soirée, il y aura aussi tirage des pièces présentées. Une occasion à ne pas manquer!

L'équipe de Fleuristerie Bergeron nous présentera de nouvelles idées.
Laissez-vous inspirer pour votre décor du temps des fêtes de 2022 !

Au plaisir de se rencontrer le 7 novembre prochain, à Upton!

L'équipe de la société d'horticulture et d'écologie Les Trois Clochers
Yves Winter, président

3.clochers.com@gmail.com www.sheltc.fsheq.org



Fabrique de la paroisse de Saint-Liboire

Et le comité de pastorale paroissial



En plus d'avoir reçu des bonbons et des médailles bénies, nos visiteurs du 31 octobre dernier, fête de l'Halloween, profitent d'un beau bonus : Lors de notre messe dominicale, nous allumons les lampions identifiés à leurs noms. Prier les uns pour les autres, c'est une belle façon d'aimer son prochain.



Le temps de l'Avent, c'est un temps pour se préparer à Noël. Cette année, l'Avent débute le dimanche 27 novembre. En décembre, il y aura célébration du pardon pour l'unité des semeurs. Plus de détails dans le feuillet paroissial.

Cette année le thème de l'Avent est « Vivre ensemble l'attente du Sauveur ». Ça fait du bien d'être ensemble remplis d'espérance. Voici la prière pour l'Avent 2022 :

Dieu notre Père, source de tout bien, grâce au oui généreux de l'humble Marie de Nazareth et par la naissance de ton Fils Jésus parmi nous, Tu es devenu l'Emmanuel, le Dieu-avec-nous.

Par Jésus, notre Sauveur, tu t'engages avec nous sur les chemins qui mènent à la lumière et à la paix.

Avec lui et ton Esprit, tu nous invites à reconstruire ensemble notre vaste monde pour qu'il devienne plus fraternel et plus juste.

Par lui, tu sèmes les germes d'éternité qui fertiliseront notre terre pour en faire le Royaume de ta présence.

Dieu, notre Père, fais que ta joie jaillisse de nos cœurs, de nos lèvres et de nos mains et se transforme en élan de générosité, de tendresse et de consolation qui donnent aux personnes souffrantes autour de nous le désir de s'approcher de toi et le goût de vivre heureux.
Amen

À St-Liboire, la messe de Noël sera célébrée le samedi 24 décembre à 19 h, par Mgr François Lapierre. Notre chorale chantera de beaux chants pour nous faire vivre une célébration joyeuse et priante. Dans chacune des paroisses de l'unité des Semeurs, il y aura une messe de Noël entre 16 h et minuit le 24 décembre ainsi que le dimanche 25 décembre 10 h 45 à Acton Vale (plus de détails dans le feuillet paroissial).



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Liboire, tenue le 1er novembre 2022 et débutant à 19 h, à la salle du conseil située au 151, rue Gabriel, suite 102 à Saint-Liboire.

Étaient présents :

Mesdames les conseillères Martine Bachand et Marie-Josée Deaudelin.

Messieurs les conseillers Claude Vadnais, Jean-François Chagnon, Yves Taillon et Serge Desjardins formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Yves Winter.

Est également présente Madame France Desjardins, directrice générale.

1. PRÉAMBULE

1.1 Ouverture de la séance

Yves Winter, maire constate le quorum à 19 h et souhaite la bienvenue à tous. France Desjardins, directrice générale est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1.2 Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2022-11-245

Il est proposé par Yves Taillon appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

1. PRÉAMBULE

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre et extraordinaire du 4 octobre 2022.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

- 3.1 Adoption des comptes payés
- 3.2 Adoption des comptes à payer
- 3.3 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil
- 3.4 Adoption du calendrier des séances ordinaires pour 2023
- 3.5 Fermeture du bureau pendant le congé des Fêtes
- 3.6 Demande de l'école pour membre représentant au conseil d'établissement
- 3.7 Proclamation de la Journée mondiale de l'enfance
- 3.8 Demande d'appui au MTQ – Saint-Simon
- 3.9 Demande de la MRC – résiliation de l'entente intermunicipale service juridique
- 3.10 Indexation des salaires pour l'année 2023 employés, pompiers et élus municipaux
- 3.11 Offre de partenariat au programme ALUS
- 3.12 Renouvellement des assurances avec le Fonds d'assurance des municipalités du Québec
- 3.13 Demande de l'école Henri-Bachand pour appui au Fonds de développement rural
- 3.14 Résolution pour compensation unique – Morin Deslauriers
- 3.15 Demande d'appui financier Comité du Ruisseau des Aulnages (CBVRA)
- 3.16 Demande d'appui financier du Comité de la Rivière Chibouet
- 3.17 Demande d'appui financier du Comité de la Rivière Noire
- 3.18 Demande d'appui financier du Comité pour le ruisseau Vandal

3.19 Demande d'appui financier du Comité des bassins versants Delorme et Ferré

3.20 Demande d'appui Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

3.21 Sollicitation pour paniers de Noël

4. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 4.1 Demande pour formation de ronde de sécurité
- 4.2 Demande d'achat de divers articles pour le service incendie
- 4.3 Demande d'un module pour plan d'intervention (budget 2023)
- 4.4 Projet d'entente intermunicipale – Ville de Saint-Hyacinthe

5. TRANSPORT ROUTIER

- 5.1 Offre de services pour étude géotechnique - entrepôt à sel
- 5.2 Offre de services arpenteur-géomètre pour topographie – entrepôt à sel

6. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

- 6.1 Offre de services Englobe – projet Deslauriers Morin
- 6.2 Offre de services LNA pour plan de protection des sources d'eau potable
- 6.3 Demande d'appui sur les données pour prélèvements d'eau - Eau Secours
- 6.4 Achat conjoint de bacs roulants pour l'année 2023

7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- 7.1 Demande de dérogation mineure – 200, route Quintal
- 7.2 Zones de réserve – Demande d'une levée partielle à la MRC des Maskoutains
- 7.3 Désignation d'un fonctionnaire désigné inspecteur en bâtiment

8. LOISIRS ET CULTURES

- 7.1 Demande de dérogation mineure – 200, route Quintal
- 7.2 Zones de réserve – Demande d'une levée partielle à la MRC des Maskoutains
- 7.3 Désignation d'un fonctionnaire désigné inspecteur en bâtiment

9. RAPPORT DES COMITÉS ET ÉVÉNEMENTS À VENIR

10. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

11. CORRESPONDANCE

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2022

Résolution 2022-11-246

Il est proposé par Serge Desjardins appuyé par Marie-Josée Deaudelin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2022 soit adopté tel que soumis.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une première période de questions de 10 minutes est accordée aux personnes présentes dans la salle, selon le règlement 205-06.

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

3.1 Adoption des comptes payés

Résolution 2022-11-247

Il est proposé par Claude Vadnais appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter la liste des comptes payés du mois d'octobre 2022 totalisant la somme de 272 198,15 \$, en plus des salaires

versés au montant de 54 007,16 \$ et d'en ratifier le paiement.

La liste complète des comptes payés est disponible dans le procès-verbal publié sur notre site internet au www.st-liboire.ca ou au bureau municipal.

3.2 Adoption des comptes à payer

Résolution 2022-11-248

Considérant la liste des comptes à payer qui est présentée et que les fonds sont disponibles pour effectuer le paiement de ces comptes aux postes budgétaires concernés;

En conséquence, il est proposé par Marie-Josée Deaudelin appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter la liste des comptes à payer totalisant la somme de 165 315,56 \$ et d'autoriser la directrice générale à en effectuer le paiement à même le fonds général d'administration.

La liste complète des comptes à payer est disponible dans le procès-verbal publié sur notre site internet au www.st-liboire.ca ou au bureau municipal.

3.3 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil

La directrice générale procède au dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil de la municipalité de Saint-Liboire.

3.4 Adoption du calendrier des séances ordinaires pour 2023

Résolution 2022-11-249

Considérant que l'article 148 du Code municipal prévoit que le conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année, le calendrier des séances ordinaires du conseil qui seront tenues au cours de l'année à venir;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal au courant de l'année 2023 à compter de 19 h aux dates suivantes :

17 janvier	7 février	7 mars
4 avril	2 mai	6 juin
4 juillet	15 août	5 septembre
3 octobre	7 novembre	5 décembre

3.5 Fermeture de bureau pendant le congé des Fêtes

Résolution 2022-11-250

Considérant qu'il est prévu de fermer le bureau municipal afin de permettre aux employés municipaux de prendre congé lors de la période des fêtes de Noël et du Jour de l'An;

En conséquence, il est proposé par Jean-François Chagnon appuyé par Marie-Josée Deaudelin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la fermeture du bureau municipal pour le congé des fêtes de Noël et du Jour de l'An du 26 décembre 2022 au 5 janvier 2023 inclusivement. Un avis sera publié à cet effet dans le journal Le Reflet et les coordonnées des personnes à rejoindre en cas d'urgence y seront également indiquées.

3.6 Demande de l'école Henri-Bachand pour membre représentant au conseil d'établissement

Résolution 2022-11-251

Considérant la demande de l'école Henri-Bachand pour qu'un membre du conseil soit représentant au conseil d'établissement pour l'année scolaire 2022-2023;

Considérant qu'à la demande, il est mentionné qu'il apparaît important pour l'école Henri-Bachand de solliciter notre participation au Conseil d'établissement de notre école;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon appuyé par Claude Vadnais et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

> De déléguer la conseillère Martine Bachand à titre de représentante municipale, la municipalité ayant reçu une lettre dans laquelle il est énoncé que l'école Henri-Bachand espère que notre organisation sera représentée au Conseil d'établissement pour l'année scolaire 2022-2023;

> De plus, la municipalité pourrait être présente pour être à l'écoute de leurs besoins, de leurs projets futurs et surtout garder le contact avec l'école et la municipalité.

3.7 Proclamation de la journée mondiale de l'enfance – La grande semaine des tout-petits

Résolution 2022-11-252

Considérant qu'à chaque année le 20 novembre, plusieurs pays soulignent la Journée mondiale de l'enfance;

Considérant la Politique de la famille et de développement social qui, par ses objectifs, valorise l'éducation, et ce, dès la petite enfance;

Considérant l'importance de s'impliquer le plus tôt possible dans le développement des jeunes enfants dans le but d'assurer l'atteinte de leur plein potentiel;

Considérant que les parents sont les premiers éducateurs de leur enfant et que leur action éducative fait partie intégrante du continuum éducatif;

Considérant que les études de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) reconnaissent qu'en matière d'accueil et d'éducation des jeunes enfants, c'est la qualité qui prime;

Considérant que, selon l'UNESCO, l'éducation est un droit fondamental, indispensable à l'exercice de tous les autres droits de la personne;

En conséquence, il est proposé par Jean-François Chagnon appuyé par Serge Desjardins et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

> De proclamer le 20 novembre Journée mondiale de l'enfance et encourage les concitoyennes et concitoyens à reconnaître l'importance d'agir dès la petite enfance.

3.8 Demande d'appui Saint-Simon – MTQ structure de l'Autoroute 20 rang Saint-Édouard

Résolution 2022-11-253

Considérant l'état actuel de la structure du viaduc de l'Autoroute 20 surplombant le rang Saint-Édouard et l'installation des étaielements effectués en 2018 ;

Considérant que le ministère des Transports du Québec (MTQ) prévoit que les travaux de reconstruction de ces structures seront effectués seulement vers 2030-2031 ;

Considérant le très grand nombre de véhicules qui passent sous ce viaduc chaque jour, autant des citoyens de Saint-Simon et de Saint-Liboire que les multiples personnes qui circulent sur l'Autoroute 20 et qui s'arrêtent dans les multiples commerces situés à cette sortie d'autoroute ;

Considérant que la configuration actuelle des lieux entraîne plusieurs désagréments pour tous les automobilistes, camionneurs, motoneigistes, motocyclistes et cyclistes, notamment la réduction de la visibilité lors du virage ;

Considérant que cette même configuration représente un inconvénient majeur pour l'entretien de la voie publique plus particulièrement pour le déneigement ;

En conséquence, il est proposé par Claude Vadnais appuyé par Marie-Josée Deaudelin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

> De demander au MTQ de procéder aux travaux de reconstruction de la structure du viaduc de l'Autoroute 20 surplombant le rang Saint-Édouard dans un délai plus rapide que celui prévu ;

> Que ce Conseil demande à madame Geneviève Guilbault, ministre des Transports ainsi qu'à la Direction régionale de la Montérégie que la réfection de cette route soit considérée comme étant très urgente et que les travaux de réfection soient réalisés dans les plus brefs délais ;

> De demander l'appui de Madame Chantal Soucy, députée de Saint-Hyacinthe ainsi que des municipalités environnantes;

3.9 Demande de la MRC des Maskoutains pour résiliation de l'entente intermunicipale du service juridique

Résolution 2022-11-254

Considérant la résolution numéro 17-11-376 adoptée par le conseil de la MRC des Maskoutains du 27 novembre 2017 approuvant l'entente à intervenir entre la MRC des Maskoutains et les municipalités participantes au service juridique destiné aux municipalités de la Partie 11;

Considérant la résolution numéro 21-10-364 adoptée par le conseil de la MRC des Maskoutains du 13 octobre 2021 autorisant la signature de l'Addenda 2021-1 pour l'adhésion de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot;

Considérant l'Entente intermunicipale - Service juridique signée par la MRC des Maskoutains et les municipalités de La Présentation, de Saint-Barnabé-Sud, de Saint-Bernard-de-Michaudville, de Saint-Damase, du Village de Sainte-Madeleine, de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine, de Saint Jude, de Saint-Liboire, de Saint-Louis, de Saint-Marcel-de-Richelieu, de Saint-Simon et de Saint-Valérien-de-Milton en janvier, février et mars 2018;

Considérant que l'Addenda 2021-1 n'a pas été signé à ce jour;

Considérant que la MRC des Maskoutains ne requiert pas des futurs candidats au poste de greffier qu'ils soient notaire ou avocat;

Considérant que seuls les notaires et les avocats peuvent donner des conseils juridiques;

Considérant qu'il y a lieu que l'Entente intermunicipale - Service juridique soit résiliée;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

> D'autoriser la municipalité de Saint-Liboire à résilier l'Entente intermunicipale - Service juridique, intervenue en 2018;

> D'autoriser le maire, Yves Winter et la directrice générale, France Desjardins à signer tous les documents nécessaires à la résiliation de l'Entente intermunicipale - Service juridique.

3.10 Indexation des salaires pour l'année 2023 employés, pompiers et élus municipaux

Résolution 2022-11-255

Considérant la préparation du budget 2023, et l'indexation qui a été discuté plus tôt lors d'une rencontre avec les élus dont un ajustement de salaire pour les employés municipaux pour les trois prochaines années de plus qu'une majoration de 5 % de la rémunération des élus municipaux ainsi que des pompiers;

En conséquence, il est proposé par Martine Bachand appuyé par Serge Desjardins et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'ajustement de salaire des employés municipaux tel que le document présenté aux élus plus tôt, de plus que la majoration annuelle de 5 % de la rémunération des élus municipaux et des pompiers et ce, au 1er janvier 2023, et d'en effectuer le paiement.

3.11 Offre de partenariat au programme ALUS

Reporté à une séance ultérieure.

3.12 Renouvellement des assurances avec le Fonds d'assurance des municipalités du Québec

Résolution 2022-11-256

Considérant que le contrat d'assurances générales de la Municipalité vient à échéance le 31 décembre prochain, le renouvellement s'impose donc et que le Fonds d'assurance des municipalités du Québec nous a fait parvenir les montants pour l'année 2023;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins appuyé par Claude Vadnais et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le renouvellement des assurances pour l'année 2023 de la police d'assurances générales de la Municipalité auprès du Fonds d'assurance des municipalités du Québec selon leur proposition au montant d'environ 80 625 \$ toutes taxes incluses et d'en effectuer le paiement pour l'année 2023.

3.13 Demande d'appui de l'école Henri-Bachand au fonds de développement rural

Résolution 2022-11-257

Considérant la demande d'appui de l'école Henri-Bachand pour l'aménagement d'une classe verte au Parc des Bénévoles;

Considérant que l'aménagement de cette classe en plein air sera bénéfique pour l'école Henri-Bachand et pour tous les citoyens de Saint-Liboire;

Considérant que cette classe sera une opportunité pour les jeunes de notre municipalité d'apprendre dans un cadre différent et enchanteur;

Considérant que plusieurs projets ont été réalisés à cet endroit qui devient, de plus en plus, un lieu de rassemblement pour toutes les générations;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la demande de l'école Henri-Bachand pour l'aménagement d'une classe verte au Parc des Bénévoles auprès du programme Fonds de développement rural pour une subvention permettant la réalisation de ce beau projet.

Le conseiller Jean-François Chagnon déclarant son intérêt dans le prochain dossier, se retire des délibérations.

3.14 Résolution pour compensation unique – Deslauriers Morin

Résolution 2022-11-258

Considérant le Règlement d'emprunt numéro 343-22 décrétant des travaux de prolongement des services d'égout et d'aqueduc sur les rues Morin et Deslauriers autorisant un emprunt au montant total de 3 156 300\$ pour en acquitter les coûts et imposant une compensation afin de pourvoir au remboursement de l'emprunt et abrogeant le règlement numéro 327-20 est en vigueur depuis le 30 août 2022;

Considérant que plusieurs propriétaires du secteur ont manifesté leur intention de payer la compensation exigée par le règlement 343-22 en un seul versement comptant;

Considérant que les propriétaires de qui est exigé le paiement d'une compensation sont informés que le montant de cette compensation est susceptible de diminuer suivant la subdivision d'immeubles imposables situés dans le secteur visé par le règlement et donc par l'ajout de propriétaires assujettis au paiement de la compensation;

Considérant que la Municipalité est d'avis qu'il n'y a pas de risque d'iniquité pour les propriétaires visés par la compensation;

Considérant que l'article 1076 du Code municipal du Québec permet de modifier un règlement d'emprunt par résolution lorsque la modification ne change pas l'objet de l'emprunt et n'augmente pas la charge des contribuables;

Considérant que dans le présent contexte, la Municipalité est informée par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) qu'il est possible de modifier un règlement d'emprunt par résolution afin d'y inclure une clause de paiement comptant;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents de modifier le Règlement #343-22 de la façon suivante :

ARTICLE 1

Le Règlement numéro 343-22 est modifié en ajoutant après l'article 12 l'article 12.1 suivant :

« ARTICLE 12.1 PAIEMENT COMPTANT

Tout propriétaire de qui est exigée la compensation en vertu des articles 5 et 8 peut être exempté de cette compensation en payant en un versement la part de capital relative à cet emprunt, avant la première émission de cet emprunt ou de toute émission subséquente, s'il y a lieu et qui aurait été fourni par la compensation exigée aux articles 5 et 8.

Le paiement doit être effectué dans les trente (30) jours suivant la publication d'un avis à cet effet qui sera envoyé à chacun des propriétaires. Le prélèvement de la compensation exigée par le présent règlement sera réduit en conséquence. Ce paiement doit être fait conformément aux dispositions de l'article 1072.1 du Code municipal du Québec.

Le paiement fait avant le terme susmentionné exempte l'immeuble de la compensation pour le reste du terme de l'emprunt fixé dans le règlement. »

Que copie de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et ce, conformément à l'article 1076 du Code municipal du Québec.

Le conseiller Jean-François Chagnon reprend son siège à la fin des délibérations.

3.15 Demande d'appui financier du Comité du bassin versant du Ruisseau des Aulnages

Résolution 2022-11-259

Considérant la demande d'appui financier au montant de 500 \$ pour les activités du Comité du bassin versant du Ruisseau des Aulnages;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas acquiescer à leur demande d'appui financier.

3.16 Demande d'appui financier du Comité de la Rivière Chibouet

Résolution 2022-11-260

Considérant la demande d'appui financier au montant de 500 \$ pour les activités du Comité de revitalisation de la Rivière Chibouet;

En conséquence, il est proposé par Claude Vadnais appuyé par Marie-Josée Deaudelin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le montant de 250 \$ et d'en effectuer le paiement au budget 2023.

3.17 Demande d'appui financier du Comité de la Rivière Noire

Résolution 2022-11-261

Considérant la demande d'appui financier au montant de 500 \$ pour les activités du Comité de la Rivière Noire;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le montant de 500 \$ tel que demandé et d'en effectuer le paiement au budget 2023.

3.18 Demande d'appui financier du Cours d'eau Vandal

Résolution 2022-11-262

Considérant la demande d'appui financier au montant de 500 \$ pour les activités du Cours d'eau Vandal;

En conséquence, il est proposé par Marie-Josée Deaudelin appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le montant de 500 \$ tel que demandé et d'en effectuer le paiement au budget 2023.

3.19 Demande d'appui financier du Comité des bassins versants Delorme et Ferré

Résolution 2022-11-263

Considérant la demande d'appui financier au montant de 500 \$ pour les activités du comité des bassins versants Delorme et Ferré;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le montant de 500 \$ tel que demandé et d'en effectuer le paiement au budget 2023.

3.20 Demande d'appui de la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford – Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire

Résolution 2022-11-264

Attendu que la nouvelle Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire a été dévoilée par le gouvernement du Québec le 6 juin 2022;

Attendu que cette politique s'articule autour de quatre axes, soit :

- > Des milieux de vie de qualité qui répondent aux besoins de la population;
- > Un aménagement qui préserve et met en valeur les milieux naturels et le territoire agricole;
- > Des communautés dynamiques et authentiques partout au Québec;
- > Un plus grand souci du territoire et de l'architecture dans l'action publique.

Attendu que cette politique influencera de manière profonde les interventions en matière d'aménagement du territoire à l'échelle nationale;

Attendu que les attentes gouvernementales en lien avec les axes d'intervention de cette politique mettent de l'avant des actions soutenues en matière de densification et de consolidation des périmètres urbains;

Attendu que la municipalité de Saint-Liboire est bien consciente des multiples enjeux en matière d'aménagement du territoire que ce soit au niveau de la protection des milieux agricoles et naturels ou de la lutte aux changements climatiques et qu'en ce sens, elle souscrit à la grande majorité des actions exposées à l'intérieur de la politique nationale de l'architecture et de l'aménagement;

Attendu que la municipalité de Saint-Liboire se questionne toutefois sur les impacts d'une telle politique sur l'avenir et la vitalité des petites municipalités rurales non seulement de la région, mais également sur l'ensemble du territoire québécois;

Attendu que cette politique ainsi que les orientations et objectifs qui en découleront ne tiennent pas compte des enjeux touchant les municipalités rurales, éloignées des grandes agglomérations urbaines, en restreignant les possibilités de développement hors des périmètres urbains et en érigeant la densification en doctrine applicable uniformément à l'ensemble du territoire québécois alors que plusieurs de ces municipalités souhaitent conserver leur caractère rural contribuant à leur attractivité et développement;

Attendu que le gouvernement semble donner au concept de « milieux de vie » un sens uniquement urbain alors que le territoire en entier constitue un milieu de vie;

Attendu que le développement de la grande majorité des municipalités rurales au Québec a été et demeure encore tributaire de l'accès au territoire et, qu'en ce sens, les milieux de vie situés hors des périmètres urbains (îlots déstructurés, secteurs de villégiature, etc.) sont essentiels à la vitalité de ces dernières;

Attendu que le contexte pandémique et postpandémique risque de modifier de manière durable le schéma de mobilité quotidienne entre les lieux de travail et de résidence pour une part importante de la population par l'effet du télétravail et que cette tendance est déjà observable dans plusieurs régions rurales;

Attendu que les municipalités rurales, du fait de leurs caractéristiques (grands espaces, proximité des espaces naturels, paysages de qualité, tran-

quillité, etc.), offrent un milieu de vie répondant aux besoins d'une part importante de la population;

Attendu que les municipalités rurales disposent de milliers de kilomètres de routes inoccupés en territoire agricole non dynamique et non propice à l'agriculture (terre de roches);

Attendu que ces secteurs devraient faire l'objet d'assouplissements au niveau de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles et des orientations gouvernementales afin de permettre l'émergence de projets favorisant une occupation dynamique du territoire;

Attendu que le régime fiscal municipal en vigueur au Québec fait en sorte que la taxation foncière demeure le principal mode de financement des municipalités;

Attendu que plusieurs municipalités rurales ne détiennent pas les ressources financières suffisantes pour procéder à l'installation des infrastructures (réseau aqueduc et égout) nécessaires pour atteindre l'objectif de densification exigé par le gouvernement et que les limitations de développement hors des périmètres urbains auront des impacts négatifs sur les perspectives de croissance des municipalités rurales, dont beaucoup sont considérées comme dévitalisées;

Attendu que pour bon nombre de municipalités rurales, le seul attrait du périmètre urbain n'est pas et ne sera pas suffisant pour assurer leur pérennité et leur développement à long terme;

Attendu que pour permettre l'émergence et le maintien de communautés dynamiques et authentiques, il faut avant tout respecter l'essence de ces dernières;

Attendu que plusieurs municipalités rurales au Québec ont su allier développement et protection des milieux agricoles et naturels afin de mettre en valeur leur territoire et assurer l'avenir de leur communauté tout en respectant leur environnement;

Attendu que le gouvernement se doit de reconnaître ces initiatives ainsi que les particularités des municipalités rurales afin de ne pas étouffer les conditions permettant la survie de ces dernières;

Attendu que le régime actuel de protection des milieux naturels laisse peu de latitude au niveau des interventions pouvant être réalisées à l'intérieur des milieux humides d'origine anthropique sans autorisation et compensation;

Attendu que cette situation entraîne également des contraintes importantes au développement pour plusieurs municipalités;

Attendu que le gouvernement se doit d'abroger les normes relatives à la protection des milieux humides anthropiques;

Attendu que la présente résolution n'est pas un déni des efforts devant être consentis par le monde municipal dans la protection des milieux agricoles et naturels ainsi qu'à la lutte aux changements climatiques mais plutôt un appel au respect des particularités des municipalités et à permettre à ces dernières d'assurer pleinement leur avenir;

En conséquence, il est proposé par Claude Vadnais appuyé par Jean-François Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents de :

> Demander au Gouvernement de reconnaître le statut particulier des municipalités rurales en regard de la Politique nationale d'architecture et d'aménagement du territoire et aux objectifs de densification irréalistes hors du contexte des grands centres d'agglomérations urbains;

> Demander à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation d'alléger le contrôle sur les possibilités de développement à l'extérieur des périmètres urbains dans une optique de survie des municipalités rurales par une révision de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles et une modulation des orientations gouvernementales et la Politique nationale d'architecture et d'aménagement du territoire considérant que :

o Le territoire en entier constitue un milieu de vie;

o Le développement de la grande majorité des municipalités rurales a été et demeure encore tributaire de l'accès au territoire et, qu'en ce sens, les milieux de vie situés hors des périmètres urbains sont essentiels à la vitalité de ces dernières;

o Les municipalités rurales, du fait de leurs caractéristiques (grands espaces, proximité des espaces naturels, paysages de qualité, tranquillité, etc.), offrent un milieu de vie répondant aux besoins d'une part importante de la population;

> Demander au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques d'abroger les normes relatives à la protection des milieux humides d'origine anthropique;

> Transmettre la présente résolution pour appui à la Fédération québécoise des municipalités et aux municipalités du Québec;

> Transmettre la présente résolution au Gouvernement du Québec.

3.21 Sollicitation pour paniers de Noël

Résolution 2022-11-265

Considérant la demande reçue du comité des Paniers de Noël pour recevoir des dons pour les plus démunis de la paroisse;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins appuyé par Claude Vadnais et résolu à l'unanimité des conseillers présents de remettre la somme de 5 000 \$ au comité des Paniers de Noël afin d'aider les gens les plus dans le besoin de notre belle municipalité.

4. SÉCURITÉ PUBLIQUE

4.1 Demande pour formation « ronde de sécurité »

Résolution 2022-11-266

Considérant la demande pour formation « ronde de sécurité » pour tous les pompiers volontaires;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins appuyé par Claude Vadnais et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de Formation Professionnelle D.J. inc. datée du 11 octobre 2022 au montant d'environ 641 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement.

4.2 Demande d'achat de divers articles pour le service incendie

Résolution 2022-11-267

Considérant que le service incendie a besoin de faire l'achat de divers articles selon la liste soumise;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins appuyé par Claude Vadnais et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'achat de divers articles, auto-collants pour appareils respiratoires, kits de stabilisation, cylindre et coussinets de plus que des lances le tout totalisant la somme d'environ 8 296 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement.

4.3 Demande de module pour plan d'intervention (budget 2023)

Résolution 2022-11-268

Considérant que l'ajout d'un module pour plan d'intervention dans le logiciel Première Ligne de PG Solutions aiderait grandement le service lors d'entrée de données et gestion dudit logiciel;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon appuyé par Serge Desjardins et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'achat d'un module pour plan d'intervention dans le logiciel Première Ligne selon l'offre de PG Solutions datée du 20 septembre 2022 au montant d'environ 1 622 \$, plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement au budget 2023 pour que le logiciel soit effectif à partir de janvier 2023.

4.4 Projet d'entente intermunicipale – Ville de Saint-Hyacinthe

Résolution 2022-11-269

Considérant le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé (ci-après « le Schéma ») attesté par la ministre de la Sécurité publique en date du 16 décembre 2021;

Considérant les plans de mise en œuvre adoptés par chacune des municipalités membres de la MRC des Maskoutains;

Considérant que selon l'orientation 5 de ce Schéma et l'action 21 du Plan de mise en œuvre de la Ville de Saint-Hyacinthe, une entente doit être conclue pour instaurer une couverture adéquate ainsi qu'une répartition équitable des coûts dès l'an 1 du Schéma entre le fournisseur de services spécialisés et les municipalités bénéficiant de ces services;

Considérant que la Ville de Saint-Hyacinthe dispose, au sein de son Service de sécurité incendie, d'équipes d'intervention et d'équipements spécialisés pour affronter des situations particulières et ainsi porter secours à des personnes en danger;

Considérant que la Ville doit signer des ententes intermunicipales d'entraide relatives aux équipes spécialisées du Service de sécurité incendie avec diverses municipalités desservies par la Ville, le tout conformément aux articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins appuyé par Claude Vadnais et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le maire Yves Winter et la directrice générale France Desjardins à signer l'Entente intermunicipale d'entraide relative aux équipes spécialisées du Service de sécurité incendie de la Ville de Saint-Hyacinthe à intervenir entre la Ville de Saint-Hyacinthe la municipalité de Saint-Liboire.

5. TRANSPORT ROUTIER

5.1 Offre de services pour étude géotechnique pour entrepôt à sel

Résolution 2022-11-270

Considérant l'offre de services pour étude géotechnique reçue de Labo Montérégie;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon appuyé par Jean-François Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de services pour étude géotechnique de Labo Montérégie datée du 21 octobre 2022 au montant d'environ 9 400 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement.

5.2 Offre de services pour relevé topographique géoréférencé

Résolution 2022-11-271

Considérant l'offre de services pour relevé topographique reçue de Jean-Yves Tremblay, arpenteur géomètre;

En conséquence, il est proposé par Jean-François Chagnon appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de services pour relevé topographique de Jean-Yves Tremblay, arpenteur géomètre datée du 25 octobre 2022 au montant d'environ 2 000 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement.

6. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

Le conseiller Jean-François Chagnon déclarant un intérêt dans le prochain dossier se retire des délibérations

6.1 Offre de services Englobe – projet Deslauriers Morin

Résolution 2022-11-272

Considérant qu'il y a lieu de retenir les services d'un laboratoire accrédité en l'occurrence Englobe pour contrôle qualitatif dans le projet de construction des services d'aqueduc et d'égout des rues Morin et Deslauriers;

En conséquence, il est proposé par Claude Vadnais appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de Englobe au montant d'environ 33 623,25\$ plus les taxes applicables pour contrôle

qualitatif de laboratoire pour le dossier Morin et Deslauriers et d'en effectuer le paiement.

Le conseiller Jean-François Chagnon reprend son siège à la fin de ce point.

6.2 Offre de services LNA pour plan de protection des sources d'eau potable

Résolution 2022-11-273

Considérant que le MELCC exige des municipalité qu'un plan de protection des sources d'eau potable soit effectué (PPS);

En conséquence, il est proposé par Jean-François Chagnon appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de LNA selon sa soumission datée du 30 septembre dernier au montant d'environ 21 465 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement.

6.3 Demande d'appui sur les données des prélèvements d'eau – Eau Secours

Résolution 2022-11-274

Considérant que les données relatives aux prélèvements d'eau au Québec sont actuellement maintenues secrètes ;

Considérant que l'eau est une ressource vulnérable et épuisable, selon la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés ;

Considérant que la gestion durable de l'eau au Québec repose sur une approche intégrée et participative qui ne peut être mise en œuvre de manière efficace sans l'accès du public et des municipalités à l'ensemble des informations relatives aux prélèvements d'eau ;

Considérant que sans une gestion durable de la ressource hydrique, l'avenir de cette ressource est menacé ;

Considérant que les municipalités régionales de comté (MRC) et les municipalités locales ont besoin des données relatives aux volumes d'eau prélevés au Québec afin d'assurer une gestion durable de l'eau et une planification cohérente du territoire qui tiennent compte des effets cumulatifs réels de ces prélèvements ;

Considérant la motion adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale le 1er juin 2022 reconnaissant qu'« une modification législative doit être considérée » et qu'il est demandé « au gouvernement d'évaluer la possibilité de modifier le cadre juridique afin que les quantités d'eau prélevées aient un caractère public » ;

Considérant le dépôt du projet de loi numéro 42 visant principalement à s'assurer de la révision des redevances exigibles pour l'utilisation de l'eau ;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon appuyé par Marie-Josée Deaudelin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

> De demander à l'Assemblée nationale et au gouvernement du Québec de prioriser une gestion durable et transparente de l'eau en modifiant le cadre juridique de manière à conférer explicitement un caractère public aux données relatives à tous les prélèvements d'eau déclarés au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ;

> De demander à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) d'adopter leurs propres résolutions au même effet ;

> De demander aux MRC et aux municipalités du Québec d'adopter leurs propres résolutions au même effet ;

> De transmettre une copie de la présente résolution au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, à la FQM et à l'UMQ;

6.4 Achat conjoint de bacs roulants pour l'année 2023

Résolution 2022-11-275

Attendu que la municipalité a signé l'entente permettant la constitution de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;

Attendu les différents services de gestion des matières résiduelles mis en place par la Régie à savoir, l'enlèvement des matières recyclables, des matières organiques et des résidus domestiques;

Attendu que pour des fins d'économie d'échelle, la Régie propose à ses municipalités membres d'acquérir des bacs roulants par le biais d'un achat conjoint;

Attendu que la Régie a fixé au 09 décembre prochain la date limite à laquelle les municipalités membres doivent faire parvenir, par résolution, leur nombre respectif de bacs;

Attendu l'intérêt de la municipalité d'acquérir des bacs roulants, conjointement avec les autres municipalités intéressées de la Régie;

Attendu que la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains accepte d'exercer les pouvoirs nécessaires à cet achat conjoint, y compris celui d'accorder le contrat;

Attendu les articles 621 et suivants du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1) et 468.52 et suivants de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19);

En conséquence, il est proposé par Claude Vadnais appuyé par Jean-François Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

> D'acheter le nombre de bacs indiqués dans le tableau ci-dessous

BACS VERTS (MATIÈRES RECYCLABLES) 360 LITRES / QTY.: 20

BACS AÉRÉS BRUNS (MATIÈRES ORGANIQUES) 240 LITRES / QTY.: 15

BACS GRIS (RÉSIDUS DOMESTIQUES) 360 LITRES / QTY.: 15

> De déléguer à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains tous les pouvoirs nécessaires à l'exécution d'un achat conjoint de bacs, y compris celui d'accorder le contrat;

> De conclure avec la Régie et les autres municipalités concernées une entente pour l'achat conjoint de bacs roulants, cette entente devant contenir les éléments suivants :

> Bacs fabriqués de polyéthylène haute densité moulé par injection

> Présence d'un numéro de série sur chacun des bacs

> Le fournisseur retenu devra facturer la Régie en fonction du nombre de bacs demandés

> Tous les bacs seront livrés à l'endroit suivant 11, rue Lemonde à Saint-Liboire;

> D'autoriser le maire Yves Winter et la directrice générale France Desjardins ou leurs représentants en cas d'absence, à signer l'entente, à intervenir, pour et au nom de la municipalité.

7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

7.1 Demande de dérogation mineure au 200 route Quintal

Résolution 2022-11-276

Considérant que la demande a été déposée le 02 octobre 2022;

Considérant que la demande de dérogation est jugée mineure puisque la superficie du bâtiment accessoire dérogatoire (105,19m²) est inférieure à +50% de la norme prescrite au règlement de zonage soit 75m² + 37,5m² (50% de 75m²);

Considérant que le garage a été construit en 1982 avec l'obtention d'un permis conforme et que la portion du terrain où le garage a été construit appartenait au propriétaire du 190 route Quintal;

Considérant que c'est la transaction immobilière entre les propriétaires du 190 et 200 route Quintal qui a créé la situation dérogatoire;

Considérant que sur le terrain voisin arrière au 200 route Quintal, il s'agit d'une terre en culture, zonée agricole;

Considérant que la superficie actuelle du terrain du 200 route Quintal est de 1285,4m² et qu'il ne manque que 15m² pour être autorisé à 150m² en superficie de bâtiments accessoire tel que stipulé par l'article 9.3.2 du règlement de zonage no. 86-97.

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon appuyé par Serge Desjardins et résolu à l'unanimité des conseillers présents que suite à la recommandation du CCU :

> D'autoriser la demande de dérogation mineure no. DDM2022-10-01, déposée par le propriétaire, afin de régulariser la situation dérogatoire de la superficie totale des bâtiments accessoires existants (105,19m²) en fonction de la superficie totale du terrain (1285,4m²) à la suite d'une opération cadastrale et à un acte de vente dérogeant à l'article 9.3.2 du règlement de zonage no.86-97.

7.2 Zones de réserve – Demande d'une levée partielle à la MRC des Maskoutains

Résolution 2022-11-277

Considérant que par sa résolution 2018-07-166 la municipalité de Saint-Liboire a adopté le règlement intitulé « Règlement numéro 86-97 / 67-18 modifiant le règlement numéro 86-97 intitulé ZONAGE, afin d'assurer la concordance au règlement 16-449 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Maskoutains » afin d'effectuer une concordance au règlement numéro 16-449 de remplacement du règlement numéro 14-417 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Maskoutains;

Considérant que par l'adoption de ce règlement, des zones de réserves prioritaires d'aménagement et des zones de réserve ont été créées;

Considérant qu'une zone de réserve peut être levée par la MRC pour des fins de développement résidentiel ou résidentiel et commercial;

Considérant que pour ce faire, la municipalité doit demander à la MRC la levée d'une zone de réserve, partielle ou totale, à la condition qu'elle démontre qu'elle répond aux conditions suivantes :

> Au moins 70 % des espaces identifiés vacants à des fins résidentielles à l'intérieur de son périmètre d'urbanisation ont été comblés, incluant les permis émis. Cette démonstration doit se faire au moyen d'un inventaire détaillé, chiffré et cartographié ;

> Les zones prioritaires de développement construites possèdent un seuil minimal de densité (nombre de logements à l'hectare) égal ou supérieur à celui fixé pour la période quinquennale concernée au moment de la demande de la levée par la municipalité ;

> Le projet de développement dans la zone de réserve correspond aux objectifs de suivi de la gestion de la croissance.

Considérant que selon l'évaluation de la Municipalité, ces critères seront prochainement atteints grâce à la levée de la zone de réserve ZR-6;

Considérant qu'un projet de développement domiciliaire est en voie de réalisation dans la zone H-16 et que la zone contiguë à celle-ci, soit la zone ZR-6, est catégorisée en tant que zone de réserve;

Considérant que la planification du secteur H-15 était soumis à un PAE et que le PAE présenté fût adopté avant l'entrée en vigueur des zones prioritaires de développement et des zones de réserves;

Considérant que lors de la présentation du PAE, qui fût accepté avant l'entrée en vigueur des zones prioritaires de développement et des zones de réserve, les zones maintenant identifiées H-16 et ZR-6 avaient été planifiées dans la phase numéro 2 du projet domiciliaire le RAMEZAY;

Considérant que les réseaux d'aqueduc, d'égouts et routiers de ce secteur ne sont pas bouclés, la levée de la zone ZR-6 permettrait ainsi de boucler ces réseaux lors d'une seule phase de travaux, limitant ainsi les coûts et les désagréments encourus lors d'une mise en chantier;

Considérant qu'il reste de moins en moins de terrains vacants disponibles pour la construction résidentielle dans le périmètre d'urbanisation;

Considérant que les objectifs de densifications seront aisément atteints avec l'avènement de la levée de la zone de réserve ZR-6, puisque des bâtiments résidentiels multifamiliaux y seront construits;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon appuyé par Claude Vadnais et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- > De demander à la MRC des Maskoutains la levée de la zone de réserve ZR-6 pour des fins de développement résidentiel;
- > De demander à la MRC des Maskoutains de procéder à la modification de son schéma d'aménagement afin de permettre cette levée partielle.

7.3 Désignation d'un fonctionnaire désigné inspecteur en bâtiment

Résolution 2022-11-278

Considérant que la municipalité doit désigner un fonctionnaire municipal à titre d'inspecteur en bâtiment afin de pouvoir émettre des avis d'infractions;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer l'inspecteur en bâtiment et environnement, monsieur Sébastien Marchand pour agir au nom de la municipalité de Saint-Liboire.

11. CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance reçue pour la période du 4 octobre au 1er novembre 2022 a été transmise à chaque membre du conseil.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Résolution 2022-11-280

Il est proposé par Martine Bachand appuyé par Marie-Josée Deaudelin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de lever l'assemblée à 20 h 10.

Yves Winter,
Maire

France Desjardins, GMA
Directrice générale

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 6 décembre 2022.

**LA PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
AURA LIEU LE MARDI 6 DÉCEMBRE 2022 À 19 H**

8. LOISIRS ET CULTURE

8.1 Demande de budget pour l'entretien de la glace extérieure 2021-2022

Résolution 2022-11-279

Considérant la demande de budget des Loisirs pour l'entretien de la glace extérieure pour l'hiver 2021-2022 au montant de 3 027,24\$;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins appuyé par Claude Vadnais et résolu à l'unanimité des conseillers présents de remettre aux Loisirs inc. la somme de 2 500\$ étant la somme allouée au budget 2022.

8.2 Dépôt de la demande de budget pour l'année 2023

La directrice générale et greffière-trésorière procède au dépôt des activités 2022 et demande de budget 2023 des Loisirs St-Liboire inc.

9. RAPPORT DES COMITÉS ET ÉVÉNEMENTS

Les élus font rapport de leurs comités respectifs et événements qui se sont déroulés durant le mois.

Madame Marie-Josée Deaudelin : CCR

Monsieur Jean-François Chagnon : Comité Rivière Noire – Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains (RIAM)

Monsieur Claude Vadnais : Activité d'Halloween

Monsieur Yves Taillon : Comité Rivière Noire – CCU – Comité des Aînés (panneaux historiques installés dans le Parc des Bénévoles)

Monsieur Serge Desjardins : CCR – CCU – Loisirs - Pompiers

Madame Martine Bachand : Bibliothèque – Fête d'hiver

Monsieur le Maire, Yves Winter : MRC – Fabrique – Une MRC 17 histoires – Salon des Familles – Violence conjugale / SQ / Clé sur la porte (rencontre de sensibilisation)

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une deuxième période de questions de 10 minutes est accordée aux personnes présentes dans la salle, selon le règlement 205-06.



**COPIE
DU CENTRE**
IMPRIMERIE COMMERCIALE
CAPTATION & WEBDIFFUSION

T 450 513-0468
17145 grand rang St-François
St-Hyacinthe QC J2T 5H2
info@copieducentre.com
www.copieducentre.com



**Pharmacie
Nicolas Borri**
Pharmacien propriétaire

Nicolas Borri
54 Saint-Patrice,
Saint-Liboire J0H 1R0
T 450 793-4466
F 450 793-4861

**LIVRAISON
GRATUITE**

Lund. Mar. Vend.
9h30 à 18h
Mer. Jeu. 9h30 à 20h
Sam. 9h30 à 17h
Dim. Fermé

Membre affilié à

Proxim

AR

Mathieu St-Onge

A&R ÉLECTRIQUES

Les entreprises électriques A&R Ltée

Tél.: 450 253-8690
514 456-8690

Fax: 450 253-0017

info@arelectrique.ca

www.arelectrique.ca



5655, rue Lamoureux
St-Hyacinthe, Qc J2R 1S3



www.coopauxpetitssoins.com

450 771-0605

info@coopauxpetitssoins.com



ainé(e)s



proches-aidant(e)s



être deux



jeunes familles...

Nouveau

Services d'aide à domicile

Tarifs réduits grâce au PEFSAD

(Programme d'Exonération Financière pour les Services d'Aide Domestique)



DONALD BERGERON

Services financiers Donald Bergeron Inc.

Conseiller en sécurité financière

Représentant en épargne collective

www.donaldbergeron.ca

SF : 1 866 798-2948

SFL Gestion de patrimoine

Partenaire de Desjardins

29, rue du Couvent, Saint-Simon, QC J0H 1Y0

T : 450 798-2948 | F : 450 798-2566

www.sfl.com



SFL

Gestion de
patrimoine

SFL

Placements

Partenaire de Desjardins

La marque Desjardins est une marque de commerce propriété de la Fédération des caisses Desjardins du Québec utilisée sous licence. SFL est un nom d'affaires de Desjardins Sécurité financière Investissements Inc., un cabinet de services financiers.

Rénovations J.G. Daudelin Inc.

C 450 278.7551
657, 7^e rang
C.P. 430
Saint-Dominique
Québec J0H 1L0

Jean-Guy Daudelin
R.B.Q. 0340-2004-20

Détaillant autorisé
SERRUPRO

Centre de
Rénovation
A.L.

2740, Boul. Laurier Est
Saint-Hyacinthe (QC) J2R 1P8

T 450 778-2200
T 450 773-3408 | F 450 773-9753

RBO 2310-0340-16

AspirateurFR
RÉSIDENTIEL • COMMERCIAL • INDUSTRIEL
SERVICE À DOMICILE

DÉPOSITAIRE **DRAINVAC** **MVRC** *JohnnyVAC*

www.aspirateurfr.com
450 502-7349
info@aspirateurfr.com

RBO: 5729-5388-01

**constructions
DESLANDES**

1 844-793-4963
info@cdeslandes.ca
constructions-deslandes.ca
1780, rang St-Édouard, Saint-Liboire (Qc) J0H 1R0

RBO: 2864-2908-53

Nos professionnels

FERME - RÉSIDENCE - COMMERCE - INDUSTRIE
TENSION PARASITE AGRICOLE

GÉRARD DION

& FILS
INC.



ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN

Pierre Dion
Saint-Liboire

1 800 808-4481
Cell.: 450 223-4481
Tél.: 450 793-4481

POMPAGE
St-Pie



- Service de vacuum
- Nettoyage pluvial et fosses septiques
- Curage par hydropression de tuyaux
- Inspection de conduits sous-terrain par télécaméra
- Vente de drains et ponceaux 6 à 96 pouces
- Dépositaire Écoflo
- Vente Bionest
- Vente de fosse septique
- Drainage
- Service d'ingénieur

Ecoflo HYDRO-KINETIC® **BIONEST**
Installation septique écologique Incorporé à l'environnement™

450 772-5525 • 450 772-5500

1757, Haut Rivière Nord, Saint-Pie



Soudure
Maskoutaine

Daniel Beauregard, propriétaire

Tél./Fax: 450-774-2483

845, Principale, Saint-Dominique Qc J0H 1L0

RE/MAX
RENAISSANCE

AGENCE IMMOBILIÈRE
906 Rue Des Capucins, Bureau 203
Saint-Hyacinthe, QC J2S 3S6

MARYSE MORIN



COURTIER IMMOBILIER
AGRÉÉ DA

C. 450 223-4684
B. 450 771-7707

maryse.morin@remax-quebec.com
remax-quebec.com



Plomberie - chauffage
POULIOT
Mécanique de procédé

COMMERCIAL AGRICOLE INDUSTRIEL

Entreprise située à Saint-Dominique !

admin@pouliotpm.com | pouliotpm.com

450-793-2020 | 450-278-8343

- INSPECTION ET LOCALISATION PAR CAMÉRA
- PLANCHER CHAUFFANT
- AÉROTHERME
- GAZ NATUREL ET PROPANE
- CHAUFFAGE VAPEUR, RADIANT
- MAINTENANCE INDUSTRIELLE

Proprio
Direct

AGENCE IMMOBILIÈRE

**À vendre par
le proprio
...et son courtier!**

Michèle
Sansoucy

Courtier immobilier
résidentiel



450 779-8465

msansoucy@propiodirect.com



*Les couleurs terres
et les différentes
essences de bois*

— AMÈNENT —

*un vent
de fraîcheur
printanier.*



**MEUBLES
BERNARD TANGUAY**

meublesbernardtanguay.com / 450-773-0785

